



Assemblée Générale Extraordinaire du 06 janvier 2023

Membres présents

Caroline Saint-Jours, Adrien Renard, Annie Dagoury, Lucien Dagoury, Sophie Jerry Fornells, Mary-José Otero, Hélène Billet, Philippe Bégué, Lucie Andron, Lucile Janché, Loucif Merakeb, Béatrice Gautier, Audrey Aletti, Yveline Mège, Maxime Vessière, Aurore Schlosser-Parisot, Benjamin Pichot-Mantrach, Manon Wattier

Ordre du jour

1. Subvention aux producteurs.productrices
2. Soutien à une amapienne
3. Présentation des nouveaux producteurs.productrices

Subvention aux producteurs.productrices

Lors de la dernière AG, il était question d'accorder une subvention aux producteurs.productrices dans le besoin, soit Marie et Lucie (maraichères) et/ou Mickaël (brebis/raisin).

Après un temps de réflexion, il s'avère qu'aucun d'entre eux ne demande cette subvention. Lucie explique que Marie et elle n'ont pas de projet en vue, mais doivent plutôt revoir leur production. En effet, les difficultés financières sont telles qu'elles retournent au marché de Cadillac et se tournent vers la production de plantes séchées comme échangé lors de la dernière AG.

Un amapien propose également de modifier le fond du contrat légumes, en vue d'attirer plus de personnes : contrat de légumes d'hiver, contrat avec un seul panier par mois, par exemple. Il sera alors proposé aux amapiens de former un groupe de réflexion afin de refonder ce contrat en prenant en compte les modalités précisées par les maraichères.

Ainsi les membres de la collégiale proposent de bloquer la somme de 500€ en vue de soutenir un.e producteur.productrice ayant un projet ou subissant des pertes, au cours de l'année 2023. Les coordonateurs.trices seront en charge de faire le lien entre les producteurs.trices et les membres de la collégiale. Aussi, il est proposé à l'assemblée de ne pas provoquer de nouvelle AG pour allouer la somme bloquée.

Cette proposition est validée par : 16 pour, 1 contre et 1 abstention.

Soutien à une amapienne

Pour rappel, une amapienne a perdu sa maison dans un incendie en novembre dernier.

Au vu de la somme bloquée pour les producteurs.trices, des moyens financiers de l'AMAP, et du fait que l'amapienne n'a pu récupérer la totalité de ses produits en décembre, il est proposé de soutenir cette famille en leur allouant une somme de 50€.

Cette proposition est validée par : 15 pour, 2 contre et 1 abstention.

Présentation des nouveaux producteurs.productrices

Installé depuis 2018, Maxime produit des légumes et des œufs de poules. Grâce à la reprise des livraisons d'œufs dans les AMAP suite au départ de Lucie (en ce qui concerne les œufs seulement), il a pu augmenter sa production en passant de 150 à 250 poules. Maxime a effectué sa 1^{ère} livraison au sein de l'AMAP ce vendredi 06 janvier.

Manon est installée depuis peu du côté de La Sauve et produit des plantes aromatiques, médicinales, tisanes et confitures de petites baies. Il lui est proposé de revenir vers les membres de la collégiale avec un projet de contrat qui corresponde à ses besoins et possibilités.

Ce nouveau contrat nécessitera la présence d'un.e (ou deux) coordo. pour voir le jour !

Les membres de la collégiale doivent prochainement rencontrer des producteurs de poulets et de fromage de chèvre.

Très belle année à vous tous !